

Les problèmes sociologiques et médicaux de l'assimilation de la main-d'œuvre étrangère en Suisse

Etienne Grandjean

Zusammenfassung und Schlußfolgerungen

Wenn die Immigration der ausländischen Arbeitskraft ein gewisses Ausmaß erreicht, dann werden Spannungen und Konflikte zwischen eingewanderten Personen oder Gruppen und den Einwohnern des Gastlandes unvermeidlich. Eine soziologische Betrachtung dieser Konfliktsituation zeigt, daß es sich dabei im wesentlichen um zwei Problemkreise handelt: um die Überfremdungsgefahr einerseits und um die Assimilationsprobleme der ausländischen Arbeitskraft andererseits.

Untersuchungen und Erfahrungen zeigen, daß die Assimilation der ausländischen Arbeitskräfte das Risiko der Überfremdung reduziert und daß sie die Gefahren von Konflikten herabsetzt; gleichzeitig ist auch eine Besserung des Wohlbefindens und der Gesundheit zu erwarten.

Aus diesen Gründen ergeben sich von selbst folgende Empfehlungen:

1. Den ausländischen Arbeitskräften sollen nach Möglichkeit die gleichen Rechte bezüglich Arbeit, Lohn, Wohnung und Versicherungen gewährt werden wie den schweizerischen Arbeitnehmern.

2. Der Zuzug der Familie soll möglichst bald gewährt und die notwendigen Maßnahmen für geeignete Wohnungen und für Schulen gesichert werden.

3. Eine liberale Einbürgerungspolitik, vor allem bei den Elementen, die sich gut assimilieren.

4. Die Einrichtungen der sozialen Fürsorge auf allen Ebenen organisieren, um die Assimilation möglichst frühzeitig zu fördern.

5. Die öffentliche Meinung in der Schweiz beeinflussen, um das Verständnis

Résumé et conclusions

Lorsque l'immigration de travailleurs étrangers atteint une certaine limite, il se produit inévitablement des tensions et des conflits entre les individus ou groupes immigrés d'une part et la population du pays d'accueil d'autre part. Une analyse sociologique de telles situations montre que la plupart des difficultés touchent à deux problèmes importants et fondamentaux: d'une part *les influences politiques et culturelles des immigrés* que la population du pays d'accueil considère comme menaçant son caractère national, et d'autre part *les divers aspects de l'assimilation*, c'est-à-dire du rapprochement culturel des immigrés à la population du pays d'accueil.

Des études ainsi que l'expérience de tous les jours nous apprennent que l'assimilation des travailleurs immigrés réduit sensiblement les risques d'influences menaçant le caractère national du pays d'accueil et qu'elle diminue certainement les tensions et les conflits entre les immigrés et la population indigène. A cet effet, médecins et sociologues recommandent en principe les mesures que voici:

1. Donner aux travailleurs immigrés les mêmes droits (au point de vue travail, salaire, logement, etc.) et les mêmes conditions de sécurité sociale qu'aux ressortissants du pays d'accueil.

2. Accepter les familles des travailleurs immigrés le plus tôt possible et assurer les facilités nécessaires quant aux logements et aux écoles.

3. Pratiquer une politique libérale à l'égard de ceux qui désirent se naturaliser; favoriser avant tout la naturalisation des éléments en voie d'assimilation.

für die Tradition, den Charakter und die Kultur der immigrierten Arbeitnehmer zu wecken.

6. Eine allgemeine «Strategie» entwickeln, welche alle Institutionen umfassen und eine Koordination aller Bestrebungen zur Förderung der Assimilation der ausländischen Arbeitskraft sichern soll.

4. Organiser et favoriser l'assistance sociale sur tous les plans, afin de faciliter l'assimilation dès l'entrée au pays d'accueil.

5. Influencer l'opinion publique du pays d'accueil, afin d'augmenter la compréhension pour les traditions, les coutumes, le caractère et la culture des travailleurs immigrants.

6. Elaborer un plan général de «stratégie» englobant toutes les organisations possibles, afin de coordonner les efforts dans le but de favoriser l'assimilation et d'assurer le bien-être physique et psychique des immigrés.

La situation en Suisse

En août 1963, les statistiques officielles [5] ont révélé que l'on comptait en Suisse 690 000 travailleurs étrangers soumis au contrôle des autorités. Ce collectif se constituait de travailleurs saisonniers (29%), de travailleurs occupés à l'année (64%) et de frontaliers (7%). Les groupes les plus importants se trouvaient dans les métiers du bâtiment (175 000 = 25%), dans l'industrie travaillant les métaux (133 000 = 19%), dans l'industrie textile (78 000) et dans l'hôtellerie (73 000). La main-d'œuvre étrangère se recrutait de l'Italie (68,4%), de l'Allemagne (11,4%), de l'Espagne (9,2%), de l'Autriche (4%), de la France (3,1%) et de divers autres pays (3,9%). Le 70% étaient des hommes. Depuis lors, le nombre des travailleurs étrangers a encore un peu augmenté; dans l'ensemble, nous pouvons cependant affirmer que la main-d'œuvre étrangère constitue aujourd'hui environ le 25% de la population engagée dans des occupations professionnelles. Un peu plus du 13% de la population totale est de nationalité étrangère.

Cette situation a été considérée comme alarmante par les autorités et les a obligées à fixer une limite supérieure pour l'embauche de travailleurs étrangers. Les autorités veulent par ce moyen limiter entre autres le renchérissement de la vie et freiner la construction.

Deux problèmes particulièrement importants ont surgi ces dernières années par suite de l'immigration: la pénétration de l'élément étranger dans le milieu d'accueil d'une part et les divers aspects de l'assimilation d'autre part. La présente étude se limitera à la discussion de ces deux problèmes.

Le caractère national est-il menacé par la pénétration de l'élément étranger?

Aperçu historique

Avant la première Guerre mondiale, la Suisse connut une forte immigration: en 1910 les étrangers atteignirent le 15% de la population totale. Il y avait

parmi eux un nombre considérable d'intellectuels et de personnes ayant une profession indépendante. Par la suite se posa le problème de la pénétration de l'élément étranger et du caractère national menacé par l'immigration étrangère. L'opinion publique et les autorités craignirent que certaines parties de la population indigène ne puissent acquérir la mentalité des immigrés vivant dans leur voisinage et de ce fait ne plus s'entendre avec le reste du pays gardant le caractère national. La crainte que le pays ne puisse perdre partiellement sa culture et ses particularités ethniques, ses coutumes et son idéologie politique (et spécialement ses conceptions du fédéralisme et de la neutralité) alerta les autorités et les incita à établir en 1931 des lois leur donnant le droit de limiter l'immigration suivant les besoins économiques et les dangers culturels et politiques (Loi fédérale du 26 mars 1931).

Les influences des travailleurs immigrés sur le milieu d'accueil

Le degré quantitatif de l'immigration a certainement un effet sur le degré des influences culturelles et politiques; il est cependant loin d'être le seul facteur déterminant. L'expérience montre que les classes sociales y jouent un rôle important: une immigration qui se compose dans une large mesure d'intellectuels (étudiants, professions indépendantes, professions académiques, artistes) exerce une influence beaucoup plus grande sur la population indigène qu'une immigration formée avant tout de travailleurs dépendant par la suite de l'employeur indigène. Un autre facteur important est la durée du séjour: les influences seront d'autant plus marquées que la durée du séjour sera longue.

C'est pour ces raisons que les dangers dus aux influences culturelles et politiques sont moins prononcés en Suisse aujourd'hui qu'au début de notre siècle.

Il est en tout cas certain que les risques d'une influence culturelle ou politique sont d'autant plus petits que le degré d'assimilation est élevé et que le pourcentage des immigrés assimilés est grand (c'est-à-dire des immigrants devenus Suisses non seulement sur le papier mais aussi du point de vue culturel et politique).

Le degré d'influences culturelles et politiques par l'immigration actuelle n'est pas facile à apprécier à sa juste valeur. Il est vrai qu'il existe dans nos villes des quartiers où l'élément italien semble être devenu prédominant. L'appréhension qu'un jour ces collectifs étrangers ne se tourne contre la population indigène a donné lieu à des discussions parfois assez sérieuses. La pénétration croissante de l'élément étranger avec ses conséquences économiques et sociologiques a particulièrement alerté nos autorités. Celles-ci estiment, en effet, que la limite tolérable au-dessus de laquelle les dangers d'influences culturelles et politiques deviennent trop menaçants se situe vers le 12% d'immigrés par rapport à la population totale ou vers le 25% de la population qui travaille. D'autres personnes estiment, par contre, que, pour le moment,

l'influence culturelle et politique de la part de la main-d'œuvre étrangère est tolérable. Il est certain que l'influence étrangère par les journaux, les illustrés, la radio et la télévision est plus grande que celle que l'on pourrait attribuer aux contacts entre la population indigène et les immigrés. Il est regrettable que l'on n'ait pas procédé à des recherches sociologiques sur cette question qui est apparemment d'importance vitale pour la Suisse. Pour le moment, nous sommes obligés de nous baser sur des suppositions peu sûres.

L'assimilation

Nous entendons par assimilation le rapprochement et l'adaptation de sujets immigrés de culture étrangère à la culture de la population du pays d'accueil. Il s'agit d'un ensemble de processus sociologiques qui se déroulent entre individus ou groupes immigrés et individus ou groupes du pays d'accueil. Bien que les influences soient réciproques dans une certaine mesure, la culture du pays d'accueil reste dominante. A la longue, l'assimilation s'accompagne d'une adaptation des mœurs, du comportement, des idéologies et des conceptions générales, jusqu'à ce qu'il se produise une fusion des deux cultures avec un sentiment de solidarité naturel entre les groupes ainsi fusionnés. Cette assimilation est un procès très lent qui prend des dizaines d'années et qui n'est, en général, pas complète dans une génération.

Par opposition à la notion de l'assimilation, on pourrait considérer l'adaptation comme une modification du comportement, sans qu'il se produise une intégration profonde de nature culturelle et spirituelle.

Les conséquences d'une assimilation insuffisante sur la santé

Plusieurs médecins – des psychiatres et des médecins d'usine – ont insisté depuis quelques années sur la fréquence considérable de troubles nerveux, de maladies du tube digestif et de diverses formes de dépressions psychiques chez les travailleurs immigrés. Dans la majorité des cas, il s'agit d'une manifestation corporelle d'un état psychique malade dû au «déracinement», à l'angoisse, à l'isolement et à des sentiments d'infériorité. Le docteur *Villa* [8, 9] relate que le 80% des 700 malades immigrés qui se sont présentés à la Policlinique psychiatrique de Lausanne entre 1948 et 1958 montrèrent ces symptômes de non-adaptation. La fréquence la plus élevée (90%) se trouvait dans les groupes des Italiens méridionaux et insulaires (Siciliens).

Une des premières conséquences du malaise dû au manque d'assimilation est l'hostilité de l'immigré à l'égard de la cuisine indigène, qui peut aller jusqu'à la grève de la faim. Parfois, on a pu observer que l'introduction d'une nourriture typiquement italienne réussissait mieux que toutes les médications calmantes et que toute la psychothérapie.

En même temps qu'il rejette la nourriture, le sujet en voie de désadaptation commence à refuser d'autres particularités du pays d'accueil: il ne supporte plus le climat, il a de la peine à s'exprimer, il réagit violemment contre l'employeur, contre l'assurance ou contre d'autres institutions du pays d'accueil. *Villa* considère ces symptômes d'intolérance comme des réactions de défense contre l'angoisse, qui pousseraient l'immigré non adapté à s'isoler progressivement des attaches plus profondes et plus sûres avec la mère-patrie moyennant un processus de régression que l'on pourrait aussi appeler de «retour à l'enfance». Ces sujets déracinés et malades arrivent ainsi à concevoir leur entourage comme étant hostile à leur égard, ce qui augmente leurs réactions de querulence d'une part et leurs sentiments d'infériorité d'autre part. Parfois, le travailleur italien ainsi angoissé et isolé essaie de compenser son isolement en s'associant à un groupe de compatriotes vivant dans les mêmes conditions économiques et sociales que lui.

Le potentiel d'assimilation du travailleur immigré

On désigne par potentiel d'assimilation la somme des facteurs qui favorisent ou entravent le processus d'assimilation. La sociologie connaît un grand nombre de ces facteurs, parmi lesquels nous retiendrons pour le travailleur migrant les suivants:

- a) L'attitude des autorités et l'opinion publique dans le pays natal de l'immigré à l'égard du pays d'émigration.
- b) Les conditions économiques et sociales dans le pays natal du travailleur migrant par rapport au milieu qu'il rencontre dans le pays d'accueil.
- c) Les intentions du travailleur immigré concernant son avenir (retour au pays après séjour limité ou intention de se faire un avenir dans le pays d'émigration).
- d) Le degré de satisfaction du travailleur immigré par rapport à sa nouvelle situation dans le pays d'accueil.
- e) L'attitude mentale du travailleur immigré (sympathies et antipathies) à l'égard du pays d'accueil, de l'employeur, des syndicats, des collègues de travail et du milieu social avec lequel il entre en contact.
- f) Les nouvelles conditions de vie, ainsi que les conditions que rencontre la famille, telles que le logement, la nourriture, le salaire, les loisirs, les écoles.
- g) Les différences culturelles dues aux différences de langue, de religion, de mœurs et de coutumes, ainsi qu'aux différentes notions des valeurs.

Le potentiel d'assimilation du pays d'accueil

Il est évident que l'assimilation n'est pas déterminée uniquement par les facteurs dépendant du travailleur migrant, mais aussi -- et ceci dans une très

large mesure – par les facteurs dépendant du milieu d'accueil. Selon les sociologues, nous devons tenir compte à ce sujet avant tout des facteurs suivants :

- a) L'intérêt économique du pays d'accueil à la main-d'œuvre immigrante.
- b) L'intérêt du pays d'accueil aux qualités intellectuelles, éthiques et culturelles des collectifs immigrants; la mentalité traditionnelle du pays d'accueil à l'égard d'éléments étrangers et d'influences étrangères.
- c) Le standard de vie du pays d'accueil; le potentiel d'assimilation est d'autant plus élevé que le pays d'accueil constitue par son niveau de vie et sa situation économique une attraction pour les peuples d'émigration.
- d) La structure politique et culturelle du pays d'accueil. Une structure fédéraliste, un pays parlant diverses langues ou dialectes marqués assimilerait moins qu'un pays présentant une certaine unité culturelle.
- e) La politique officielle du pays d'accueil: mesures d'assistance sociale, assurances maladie, sécurité sociale, mesures restrictives quant à l'immigration des familles des travailleurs, difficultés de l'éducation scolaire pour les enfants des immigrants.
- f) La crainte du pays d'accueil d'une trop grande influence politique et culturelle de la part des immigrants.
- g) La crainte de certains groupements ou de certaines classes du pays d'accueil de la concurrence par les travailleurs immigrants (crainte d'être obligé de céder de bonnes places, crainte d'une baisse des salaires, etc.)
- h) Les préjugés et les sentiments de supériorité des indigènes à l'égard des immigrants.

Plusieurs auteurs discutant du potentiel d'assimilation de la Suisse ont insisté sur l'importance de son histoire et sur le rôle de son territoire restreint. Un petit pays qui a toujours été entouré par de grands pays puissants est davantage orienté vers une attitude de défense; ceci ne favoriserait guère son potentiel d'assimilation. Le caractère plutôt méfiant et très conservateur du Suisse doit également être considéré comme un facteur entravant l'assimilation des travailleurs immigrants. Le sociologue *Behrendt* [8] estime que la Suisse dispose malgré cela d'un potentiel d'assimilation élevé qui serait partiellement dû à ses traditions historiques (intégration de plusieurs cultures dans sa propre culture, assimilation de réfugiés politiques dans les siècles passés) et partiellement au fait que la Suisse a considéré jusqu'à présent l'immigration récente comme un phénomène passager, croyant qu'on pourrait se débarrasser des travailleurs étrangers dès qu'on n'en aurait plus besoin. Certaines mesures restrictives des autorités suisses – comme par exemple le fait qu'on laisse entrer les familles seulement lorsque les conditions de travail sont quelque peu stables (au plus tôt après 18 mois de séjour en Suisse) – s'expliquent par cette conception. *Behrendt* attire cependant l'attention sur les effets défavorables de telles mesures qui entravent l'assimilation et augmentent de ce fait le danger d'influences politiques et culturelles; car celles-ci ne sont en réalité qu'à craindre

de la part d'une population immigrée non assimilée. Le psychiatre *Villa* qualifie l'interdiction de l'entrée en Suisse des membres de la famille de « mesure barbare » et attache à cette mesure une importance capitale dans le processus d'assimilation.

L'étude de *Zanolli* [8] sur une centaine de travailleurs italiens en Suisse a révélé un certain nombre de facteurs susceptibles d'influencer l'assimilation. Bien que cette étude n'ait touché qu'un petit nombre de travailleurs, elle montre néanmoins dans quelle direction et au moyen de quelles méthodes on pourrait poursuivre de pareilles enquêtes. Ainsi on pourrait obtenir des bases solides pour préparer une stratégie ou une campagne en faveur d'une assimilation du travailleur étranger.

Conflits et tensions entre travailleurs immigrés et population indigène en Suisse

Problèmes du logement

Le public a été partiellement alerté par des récits sur des situations scandaleuses dans le domaine des logements occupés par des travailleurs étrangers. On a pu lire, en effet, qu'il existait des propriétaires suisses qui louaient des appartements ou des chambres à des prix exorbitants à plusieurs personnes à la fois, de sorte que certaines pièces étaient souvent surpeuplées. Dans d'autres cas, les travailleurs étrangers auraient été forcés de vivre dans des logements malsains qui ne répondaient pas aux exigences minima de l'hygiène. Le manque de logements, la peur de ne pas en trouver d'autres et parfois une tendance à faire des économies auraient retenu les travailleurs de réagir contre ces abus.

Des enquêtes à ce sujet (*Müller* [8]) ont montré que les critiques étaient parfois justifiées et que les conditions de logement étaient – surtout à la campagne ou dans les petites localités avec pénurie de logement – parfois insuffisantes et mal contrôlées par les autorités responsables. Celles-ci auraient depuis intensifié les contrôles et seraient intervenues plus fréquemment, de sorte que la situation générale se serait améliorée. Depuis 1962, les autorités [1] tendent à inciter l'employeur à mettre à disposition du travailleur étranger un logement adéquat. Dans certaines conditions, l'employeur est tenu à certifier qu'il peut mettre à disposition un logement suffisant, par exemple lorsqu'il s'agit de laisser entrer la famille ou lorsqu'il s'agit d'ouvriers provenant de pays lointains. Ces nouvelles mesures semblent être efficaces.

Tension entre travailleurs immigrés et travailleurs suisses

On entend de plus en plus souvent que les travailleurs suisses manifestent de fortes réactions d'hostilité à l'égard de l'étranger. *Villa* estime que ces réactions sont particulièrement fortes lorsque le travailleur étranger, en proie aux difficultés qu'il rencontre dans son adaptation au nouveau milieu d'immigration, semble vouloir refuser en bloc les habitudes de la population suisse. Cette

attitude de refus offense en général les Suisses et déclenche des réactions qui exacerbent les conflits.

Le travailleur suisse a certainement plusieurs motifs d'être jaloux : dangers de concurrence dans le domaine affectif et surtout dans le domaine professionnel. Dans les usines, on voue, depuis quelques années, parfois plus d'attention à la main-d'œuvre étrangère qu'aux Suisses. Ce sont surtout les ouvriers suisses peu qualifiés qui se sentent menacés. Dans certains métiers et secteurs industriels, bien des ouvriers suisses ont pu monter un ou deux échelons grâce aux ouvriers étrangers qui ont accepté des travaux pénibles ou méprisés. A la longue, il arrive parfois que le travailleur suisse ainsi avancé au contremaître ou à une autre fonction plus élevée se révèle insuffisant et moins qualifié que certains ouvriers étrangers qui lui sont subordonnés. Il va de soi que de telles situations créent une atmosphère défavorable à l'entente entre ouvriers indigènes et étrangers.

D'autres auteurs ont remarqué une aversion des femmes suisses à l'égard des travailleurs étrangers, en particulier à l'égard des femmes étrangères qu'elles jugent trop prolifiques et trop charnelles. Cette intolérance se manifeste souvent par l'utilisation de surnoms parfois ironiques et parfois franchement agressifs et méchants. On a pu lire aussi dans les journaux locaux de petites annonces ainsi conçues : «Chambre à louer, Italiens exclus».

Notons ici encore une autre source importante de réactions d'hostilité : les différences profondes de caractère et de tempérament. Les Suisses supportent, par exemple, très mal les manifestations collectives bruyantes des méridionaux et condamnent sévèrement les abus dans ce domaine. Cette aversion contre la vie bruyante des étrangers est partiellement due à une éducation différente, mais d'autre part elle exprime simplement la crainte de se voir submergés par les nouveaux arrivés.

Besmer [8] a entrepris une enquête psychosociologique auprès d'une quarantaine d'ouvriers suisses sur leur opinion à l'égard de leurs collègues italiens. Il a procédé à des interviews et à des tests psychologiques (tests basés sur des mots à associer, des phrases à compléter et sur des projections psychologiques). Les résultats obtenus ont permis de tirer les conclusions suivantes : Les associations avec le mot «Italie» étaient en majorité de nature négative (arriéré, mauvais salaires, etc.). Seulement 16 sur 40 pensèrent d'abord à l'Italie comme pays du soleil et de vacances. L'hostilité était encore plus prononcée dans les tests de phrases à compléter : plus de la moitié des sujets relevèrent des défauts de caractère des Italiens. Deux tiers étaient mécontents de devoir travailler avec des Italiens. Les sujets moins bien qualifiés étaient plus négatifs à l'égard des Italiens que les sujets bien qualifiés. Les ouvriers suisses (donc eux-mêmes) furent qualifiés d'honnêtes, d'appliqués, de bons travailleurs et de bon caractère. Deux tiers des sujets estiment que les Italiens essaieront d'obtenir en Suisse une plus grande influence lorsqu'ils seront assez nombreux. Les sentiments de menace et l'idée de la concurrence professionnelle étaient plus pro-

noncés chez les sujets âgés que chez les jeunes. Les sujets n'ont guère apprécié le fait que les ouvriers italiens aient accepté les travaux sales et dangereux; par ailleurs, ils n'ont en général pas interprété le fait du sens de famille des Italiens comme qualité positive, mais comme tendance à vouloir se distancer des Suisses. L'auteur relève une situation qui lui semble caractéristique pour les conflits et leurs causes: l'Italien immigré peut – pour des raisons politiques ou économiques – perdre facilement son droit de travailler en Suisse. Par conséquent, il a tendance à travailler et à gagner autant que possible, par des heures supplémentaires et en augmentant sa production individuelle. Les loisirs ne lui signifient pas beaucoup, puisqu'il cherche à faire des économies. L'ouvrier suisse a une situation différente: il apprécie les loisirs qui lui permettent de s'occuper de sa famille; bien qu'il est d'avis de gagner suffisamment, il supporte mal que le collègue italien gagne davantage, et il croit que les salaires à la pièce sont occasionnellement abaissés à cause des performances élevées des ouvriers italiens. En outre, l'ouvrier suisse est très conscient de la réputation du travail suisse et il craint que l'ouvrier italien ne puisse nuire à cette réputation. Pour ces raisons, il aurait tendance à considérer l'ouvrier italien comme mauvais travailleur et comme individu paresseux, bien que l'expérience quotidienne ait prouvé le contraire.

Il est regrettable que cette étude très intéressante de *Besmer* ne porte que sur 40 ouvriers, nombre qui n'est certainement pas représentatif. D'autres études de ce genre seraient hautement souhaitables afin de mieux déceler les divers facteurs influençant les conflits entre travailleurs immigrés et travailleurs du pays d'accueil.

Notons à ce sujet qu'en 1962, lors de leur entrée au service militaire, les recrues suisses pouvaient choisir entre autre comme sujet de composition celui de la collaboration avec l'ouvrier étranger. Le 37% des recrues choisirent ce sujet, et il est étonnant que presque les deux tiers se soient prononcés de manière plutôt positive sur les ouvriers étrangers et qu'ils soient favorables au travail en commun avec des collègues étrangers. Bien que ces compositions ne constituent certainement pas le résultat d'une analyse rigoureuse et scientifique, elles indiquent quand-même que l'appréhension concernant la pénétration de l'élément étranger n'est pas très prononcée chez les jeunes ouvriers suisses, et qu'on n'ose guère généraliser les résultats de *Besmer* [8].

D'ailleurs, *Behrendt* et *Villa* ne considèrent pas les Suisses comme xénophobes, mais estiment que le standard d'existence leur rend difficile la compréhension pour des êtres moins fortunés.

Quelques problèmes particuliers de l'assistance sociale

Les différences de mœurs et les différentes notions des valeurs créent dans les relations entre les deux sexes des difficultés avec des conséquences parfois

graves. Mlle *Gallas* [8], assistante sociale du Consulat général italien à Zurich, relate qu'environ le 40% des travailleurs italiens immigrés qui s'adressent à son service sont des jeunes filles mères ou des personnes avec des difficultés de ménage. La plupart des jeunes filles mères travaillent dans des hôtels et des restaurants ainsi que dans l'industrie textile; le 80% des pères sont italiens. L'auteur estime que les causes principales de ces difficultés sont: la liberté des jeunes filles, les conditions de logement (surpopulation et promiscuité des sexes), les promesses de mariage, la solitude, une éducation et information sexuelle insuffisante, et l'excuse que «chacune a un fiancé». Il manque la protection par la famille; l'Italie est lointaine et la nostalgie sensibilise les jeunes filles à l'égard d'un compliment ou d'une promesse. Beaucoup d'Italiennes du Sud sont persuadées que le père de leur enfant sera obligé de les épouser si elles le dénoncent à leur commune en Italie ou au prêtre de leur commune. Cette idée correspond, en effet, aux coutumes méridionales, où seul le mariage peut protéger la jeune fille contre la perte de l'honneur. En réalité, la loi italienne favorise les hommes et ne connaît pas l'obligation d'entretenir la mère célibataire. En Italie méridionale, celle-ci est en général expulsée de la famille, tandis qu'en Italie du Nord, la famille (les grands-parents) prend soin des enfants naturels. Le comportement des pères italiens immigrés d'enfants naturels est assez différent d'un cas à l'autre. Le mariage et la légitimation de l'enfant constituent l'exception; en général, il va chez un médecin, croyant qu'un avortement est chose facile en Suisse; il essaie de renvoyer la jeune fille en Italie pour se soustraire à un procès en Suisse, ou il s'en va lui-même en Italie où les jugements des tribunaux suisses ne sont pas reconnus. S'il reste en Suisse, il a beaucoup de peine à accepter les charges financières que lui imposent les tribunaux pour assurer les soins et l'éducation de l'enfant naturel.

Quant aux difficultés de ménage, Mlle *Gallas* pense que leurs racines sont en général profondes, mais que le milieu étranger peut aggraver les conflits. Souvent graves sont les situations lorsque seul l'un des époux émigre à l'étranger. Le mari rentre une ou deux fois par an à la maison; il change sa vie et ses conceptions, tandis que la femme travaille à la maison et s'occupe des enfants. Les époux s'écartent, ne se comprennent et ne s'entendent plus.

Une autre activité de l'assistance sociale aux immigrés concerne les difficultés économiques qui sont presque toujours dues à des maladies. Les immigrés en Suisse sont presque sans exception des ressortissants de pays où la sécurité sociale et l'assurance maladie sont nettement plus développées qu'en Suisse. L'immigré a tendance, soit par négligence, soit pour faire des économies, soit par ignorance, à ne pas s'assurer contre la maladie en Suisse. Ces dernières années, les autorités et les employeurs se sont occupés davantage de ces questions, et des progrès ont pu être réalisés.

Bibliographie:

- [1] *Pedotti G.*: Der heutige Stand des Problems der ausländischen Arbeitskräfte. *Revue suisse d'utilité publique* 102, 235–241, 1963.
- [2] *Herms G.*: Die fremdsprachigen Kinder in der Volksschule der Stadt Zürich. *Revue suisse d'utilité publique* 102– 257–267, 1963.
- [3] Studententagung der Nationalen UNESCO-Kommission. *Neue Zürcher Zeitung*, Abendausgabe vom 10. Dezember 1963 und Morgenausgabe vom 11. Dezember 1963.
- [4] Office Fédéral pour l'Industrie, les Arts et Métiers et le Travail: Die ausländischen Arbeitskräfte in der Schweiz. Bern 1963.
- [5] Office Fédéral pour l'Industrie, les Arts et Métiers et le Travail: Information pour la presse, 27. September 1963.
- [6] *Munz E.*: Die Schule, der Schularzt und das fremdsprachige Kind. *Z. Präventivmed.* 8, 11–25, 1963.
- [7] *Schaller R.*: Konjunkturpolitik und Fremdarbeiter. Vortrag in Studiengesellschaft für Personalfragen, Zürich, 17. Juni 1963.
- [8] Sondernummer der Zeitschrift für Präventivmedizin 8/6, 337–415, 1963: Die Assimilation ausländischer Arbeitskräfte. Mit Beiträgen von R. F. Behrendt, S. Zanolli, H. J. Besmer, N. Jaussi, T. Gallas, H. Wyß, J. L. Villa, Th. Müller, A. Luchsinger und Chr. Gasser.
- [9] *Villa J. L.*: La main-d'œuvre étrangère. *L'entr'aide* 17, 25–43, 1963.

Das Hämorrhoidalleiden Berufstätiger

von *H. G. Schwarz*

Zusammenfassung

Hämorrhoidalleiden treten unter der arbeitenden Bevölkerung in zunehmendem Maße auf. Hämorrhoiden können nur beseitigt werden durch sklerosierende Injektionen oder in schweren Fällen durch operative Eingriffe. Salben und Suppositorien mit antiphlogistischen, adstringierenden, sklerosierenden und permeabilitätsmindernden Wirkstoffen reichen in den meisten Fällen nicht aus, Hämorrhoiden zu beseitigen. Als Haut- und Schleimhautpflegemittel bei Hämorrhoiden sind Salben und Suppositorien in jedem Fall für den Kurz-, aber auch für den Dauergebrauch erforderlich. In der ambulanten Versorgung berufstätiger Leidender ist auf bestimmte Darmpflege hinzuweisen, um eine Verschlechterung des Darmleidens und damit eine wesentliche Arbeitsbehinderung zu vermeiden.

Résumé

On peut constater parmi la population qui travaille une accumulation croissante des cas d'hémorroïdes. On ne peut éliminer les hémorroïdes que par des injections sclérosantes ou, dans des cas graves, par des interventions chirurgicales. Les onguents et suppositoires contenant des substances à effet antiphlogistique, astringent, sclérosant ou imperméabilisant sont insuffisants dans la plupart des cas. Pour les soins de la peau et des muqueuses les onguents et suppositoires sont en tout cas nécessaires pour l'usage de courte durée mais également de longue durée. En donnant des soins ambulants à des professionnels une attention particulière est à attacher aux soins des intestins afin d'éviter une aggravation de l'affection intestinale et par là une réduction de travail considérable.